

Renseignements :

ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée

CS 70008

67085 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu

Durée

4:00 heures

Spécialisation

Déontologie



Niveau :

Niveau I : Initiation

Niveau IV : Actualisation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

Le 01/10/2018

Horaires

De 9h00 à 13h00

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat

44 Grande Rue

25000 BESANÇON

Intervenant(s)

Madame le Bâtonnier Catherine HENNEMANN-ROSSELOT

Avocat au Barreau de Besançon

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique élaboré par l'intervenant

Objectif de la formation :

Comprendre les mécanismes de la responsabilité civile.

Programme :

INTRODUCTION - Rappel des principes essentiels de la profession d'avocat

PARTIE I – L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Thème 1 – L'obligation d'assurance

1 – Le contrat

2 – Le refus de garantie

Thème 2 – Les conditions de la responsabilité

1 - La faute

2 - Le lien causal

3 - Le préjudice

PARTIE II – LES RECLAMATIONS

Thème 1 – Le traitement des réclamations

1 – Les réclamations amiables

2 – Les réclamations judiciaires

Thème 2 – L'action en responsabilité

1 – Les juridictions compétentes

2 – La prescription de l'action

PARTIE III – LES MESURES PREVENTIVES

1 – Les mesures préventives internes

2 – Les mesures préventives externes

A retourner à :**ERAGE - Délégation Alsace**

4 rue Brûlée

CS 70008

67085 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu

DateLe **01/10/2018****Horaires**De **9h00 à 13h00****Durée**

4:00 heures

Lieu de la formation**Maison de l'Avocat****44 Grande Rue****25000 BESANÇON****Niveau**

Niveau I : Initiation

Niveau IV : Actualisation

Spécialisation

Déontologie

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

50 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlementPaiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)**Renseignements sur le participant**

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

 Avocat Salarié Avocat Libéral Jeune Barreau Magistrat Juriste Autre, précisez**ERAGE organisme de formation N° 42670280867****Conditions générales**

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet***Coût de la formation :**

Avocat et autre public : 140 €/ demie - journée

Avocat 2 premières années d'exercice : 100€/j demie - journée



Formations en déontologie

Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE :

Gratuit (limité à 12 heures de formation par an)